



VILLE DE LAC-BROME
TOWN OF BROME LAKE

AVIS

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

Une demande de certificat d'autorisation de démolition d'immeuble sera entendue à la séance du comité de démolition de Ville de Lac-Brome qui aura lieu le 4 mai 2026, 18h30, au Centre Lac-Brome, 270 rue Victoria, à Lac-Brome. Toute personne peut assister à la réunion.

Toute personne qui veut s'opposer à la demande doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à Owen Falquero, greffier.

Demande :

Bâtiment agricole (grange) au 123, chemin Iron Hill, lot 3 940 435, zone AF-11-K8, Lac-Brome.

Propriétaires : François Goyette & Mireille Plasse

Usage projeté suite à la démolition :

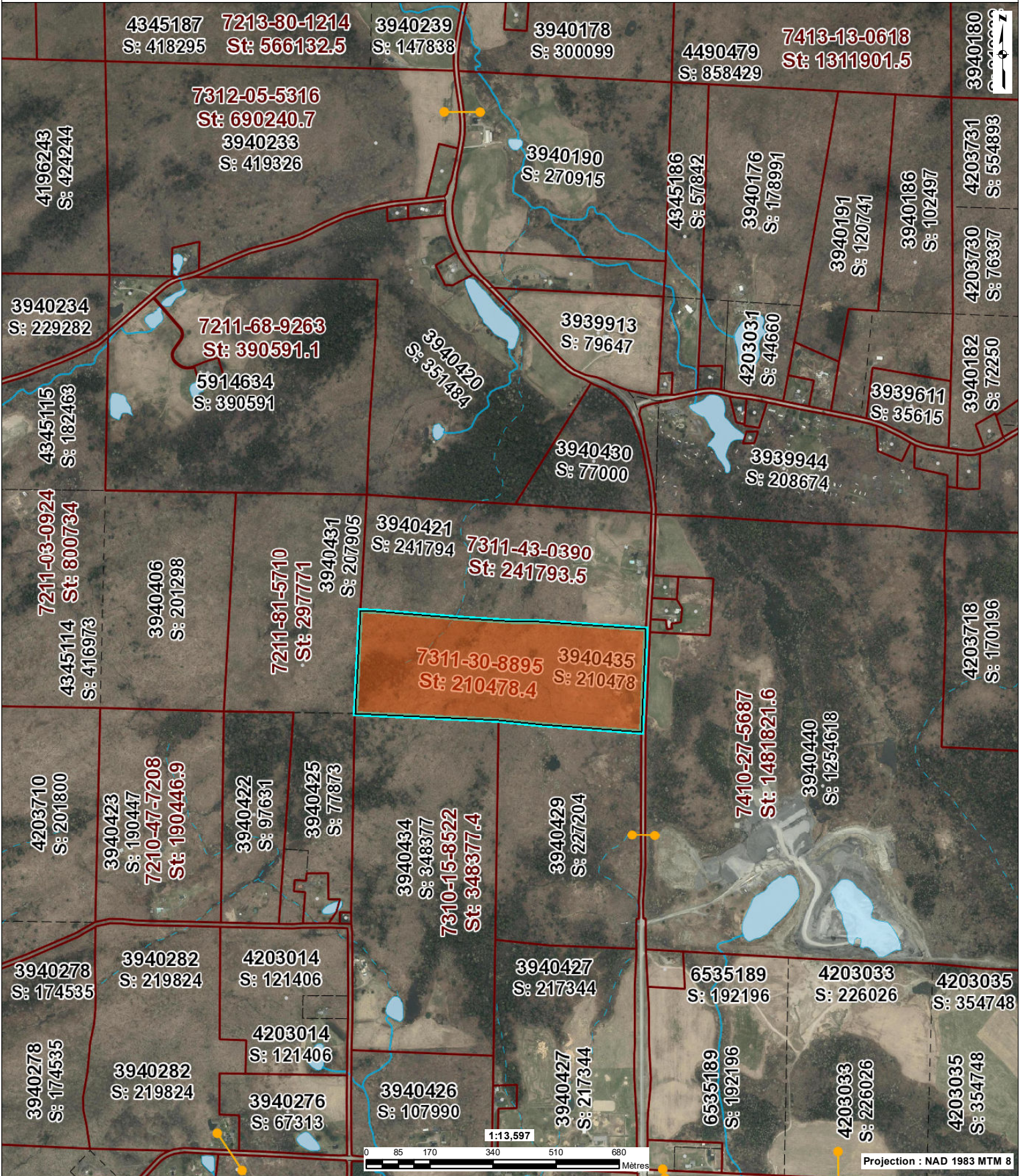
Reconstruction bâtiment agricole (grange).

Donné à Lac-Brome ce 21 avril 2026

Owen Falquero, B. A. LL. B. J. D.

Avocat Greffier

Ville : Lac-Brome



Les informations contenues dans le présent site Internet sont la propriété de ville de Lac-Brome et sont destinées à l'usage exclusif de ses employé(e)s pour fins de consultation ou étude. Ville de Lac-Brome ne se porte aucunement garante de quelque document, donnée ou information contenus sur le présent site Internet. De plus, en cas de divergence entre un texte officiel et le contenu de ce site, le texte officiel a préséance. Copie de tout texte officiel peut être obtenu, moyennant des frais raisonnables, auprès de la mairie de la ville de Lac-Brome. Données produites par : la Ville de Lac-Brome. Date de la dernière mise à jour : 2026-01-27



Le système d'information géographique est diffusé par : **Génet**[™]
 © Groupe de géomatique AZIMUT inc., 1998 - 2026. Tous droits réservés.

Imprimé le : 21 avril 2026 à 10:29:33
 Auteur : France Brazeau



VILLE DE LAC-BROME
 122, chemin Lakeside
 Lac-Brome, Québec J0E 1V0
 Téléphone : 450 243-6111 Télécopieur : 450 243-5300
 CÉ : reception@ville.lac-brome.qc.ca
 www.ville.lac-brome.qc.ca